AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP - 9 - 5 - 72 311097

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

25,00 F

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

BULLETIN N° 140 de MAI 1972.- (Suite)

C O L Z A

CHARANÇON ET CECIDOMYIE DES SILIQUES.-

Dans la plupart des parcelles, il n'y a pas lieu d'intervenir.

Dans celles où un traitement serait effectué, seuls les produits reconnus non dangereux pour les Abeilles doivent être utilisés pendant la floraison.

V I G N E

BLACK-ROT.-

Des contaminations se produiront au cours des prochaines pluies.

Dans les vignes atteintes l'an dernier, ainsi que dans celles situées à proximité de parcelles incultes dans lesquelles la maladie a été précédemment observée, effectuer un traitement dans les meilleurs délais. Dans les autres situations (majorité du vignoble), il est inutile d'intervenir.

Pour les produits à utiliser, consulter le Bulletin n° 139 d'AVRIL.

BRENNER.-

Dans les vignes où cette maladie est à redouter (les feuilles de la base des rameaux et les inflorescences se dessèchent et tombent, dans le courant de l'été), effectuer un traitement avec un produit à base de cuivre, de captafol, de mancozèbe, de manèbe, de mancopper ou avec une association de cuivre et de zinèbe.

Intervenir dans les meilleurs délais, dès que les vignes ont atteint le stade 3 à 4 feuilles étalées.

ARAIGNEES ROUGES.- (Panonychus ulmi)

Dans les vignes intéressées intervenir dans les prochains jours, de préférence avec un acaricide spécifique (pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 139 d'AVRIL).

N.B.- Les traitements conseillés ci-dessus n'intéressent que certaines parties du Vignoble : en cas de doute sur la nécessité ou non de les effectuer, consulter le Service.

Clermont-Ferrand, le 5 Mai 1972.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 832 du 5 Mai 1972 - ABONNEMENT 1972 - Expédition n° 11.

Dernière note parue : Supplément n° 2 au Bulletin n° 139, le 28 Avril.

P 309